



Avis sur le rapport 3-2 de l'Exécutif régional
**Détermination des dotations de fonctionnement
des lycées 2025 pour les EPLE de Bourgogne-
Franche-Comté – pour information**

Rapporteuse : Françoise Jeanneret

Synthèse du rapport de l'Exécutif régional

La Région est soumise, selon le Code de l'Éducation, à l'obligation de notifier, avant le 1^{er} novembre de chaque année, la dotation globale de fonctionnement des établissements scolaires dont elle a la charge, soit 128 lycées publics (lycées généraux et technologiques, professionnels et agricoles). Il s'agit d'un rapport récurrent qui est soumis chaque année à l'avis du CESER.

La dotation de la Région, globale et forfaitaire, est destinée à couvrir les charges fixes et les dépenses courantes de l'établissement, principalement le chauffage, l'électricité, les contrats de maintenance, le petit entretien, les matériels administratifs et pédagogiques... La prise en considération des fonds de roulement des établissements est maintenue.

La détermination de ces dotations s'établit dans une période toujours marquée par une inflation importante notamment en ce qui concerne les coûts des énergies.

Malgré les efforts de sobriété énergétique réalisés par les lycées qui ont permis une baisse globale de la consommation énergétique de 16 % entre 2021 et 2023, la **dotation globale de fonctionnement pour 2025 connaît une hausse significative de + 23 % par rapport à 2024 et s'élève à 56 906 514 €.**

Les services de la Région ont de plus signalé une possible correction de ce montant dans le rapport final qui sera présenté à l'assemblée régionale, afin de prendre en considération certains contrats. Le montant de la dotation globale se monterait ainsi à plus 58 M€ et la hausse à + 26 %. **Au final, la dotation globale de fonctionnement des lycées aura augmenté de 50 % entre 2021 et 2024.**

En parallèle, les effectifs d'élèves continuent à connaître une légère baisse.

Avis du CESER

En premier lieu, le CESER tient à souligner l'engagement constant de la Région auprès des lycées. Par ses choix politiques, la collectivité régionale a supporté la charge financière induite par la très forte augmentation de la dotation globale sur ces 5 dernières années. Cette volonté est d'autant plus louable que les dotations de l'État à la Région n'ont pas suivi la même progression.

Le CESER invite la Région à continuer à explorer les solutions possibles pour minimiser le coût des fluides, notamment au vu de la part croissante des dépenses d'électricité. La Région estime qu'elle n'a pas suffisamment de poids à elle seule pour négocier des tarifs sur les marchés de l'énergie. Le CESER incite la Région à réfléchir à d'autres pistes au-delà du recours systématique à l'Union générale des achats publics (UGAP), qui n'apporte pas toujours la solution la plus économique et à poursuivre le programme d'investissement pour la solarisation des lycées en cours, puisqu'il reste du potentiel de déploiement sur d'autres bâtiments, en particulier en toitures.

Enfin, encore une fois, le CESER regrette de ne pas avoir été saisi sur la question des tarifs applicables pour les services de restauration et d'hébergement 2024/2025. Ce sujet, qui touche au quotidien des familles, mériterait de faire l'objet d'échanges au sein du CESER, deuxième assemblée régionale, et avec le Conseil régional. Il réitère donc à nouveau sa demande d'être systématiquement saisi de ce rapport.

Vote du CESER : adopté à l'unanimité.